

indemnité de licenciement du salarié du particulier employeur

Par **Alix Anne**, le **10/02/2009** à **10:29**

Le calcul de l'indemnité de licenciement du salarié (employé de maison) du particulier employeur relève-t-il d'un régime dérogatoire au droit commun des salariés ?

Est-ce la loi ou la convention collective (moins favorable) qui doit s'appliquer ? (1/5e ou 1/10e)

Merci de votre réponse